

Lotterie- und Wettkommission Commission des loteries et paris Commissione delle lotterie e delle scommesse Swiss Lottery and Betting Board Erlachstrasse 12

CH-3012 Bern T +41 31 313 13 03 F +41 31 313 13 00

info@comlot.ch www.comlot.ch

Jeux de hasard : comportements et problématique en Suisse

Selon les résultats de l'étude commanditée conjointement par la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) et la Commission intercantonale des loteries et paris (Comlot), en 2017, 2,8 % des personnes interrogées ont eu un comportement de jeu à risque, tandis que 0,2 % d'entre elles présentaient un comportement de jeu pathologique. Parmi les joueurs fréquents, la tendance à la baisse se confirme.

Sur mandat de la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) et de la Commission intercantonale des loteries et paris (Comlot), l'Institut suisse de recherche sur la santé publique et les addictions (*Schweizer Institut für Sucht- und Gesundheitsforschung*, ISGF) a analysé les données sur le comportement de jeu en Suisse en 2017 et les a comparées aux données des années 2007 et 2012. Les données servant de base à l'étude de l'ISGF proviennent de l'enquête suisse sur la santé 2017 effectuée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Les habitudes de jeu en Suisse

Sur 18'832 personnes interrogées, 69 % d'entre elles ont déclaré avoir déjà joué à un jeu de hasard au cours de leur vie. Rapporté à l'ensemble de la population suisse de plus de 15 ans, ce pourcentage correspond à environ 4,4 millions de personnes. En 2012, cette part s'élevait à 70,6 %, soit proportionnellement quelque 5 millions de personnes. Un peu plus de la moitié des personnes interrogées, soit 55 %, ont déclaré avoir joué à un jeu de hasard en 2017.

Les jeux les plus joués en Suisse en 2017 ont été les loteries suisses (48,2 %), puis les tombolas ou d'autres jeux privés (14,3 %), les jeux de table (8,6 %), les automates ainsi que machines à sous exploités dans les casinos suisses (6,7 %), les salles de jeu et les casinos à l'étranger ainsi que les loteries étrangères (5,7 % en tout), les paris sportifs suisses (4,5 %) et les jeux de hasard auprès d'opérateurs internationaux en ligne (2,3 %).

Des mises modestes

Parmi les joueurs fréquents, c'est-à-dire les personnes qui jouent à au moins un type de jeu de hasard par mois, la tendance à la baisse se confirme (16,4 % en 2017, 16,9 % en 2012 et 18 % en 2007). Pendant l'année 2017, la majorité des joueurs a investi de faibles montants dans les jeux de hasard. En effet, 44,1 % d'entre eux ont déclaré avoir dépensé moins de 10 francs par mois et 39 % entre 10 et 99 francs.

Il est à relever qu'un peu plus des deux tiers des personnes interrogées qui jouaient à des jeux de hasard présentaient un comportement de jeu sans risque et ne mentionnaient aucun problème de jeu.

Des jeux en ligne étrangers particulièrement addictifs

En 2017, 2,8 % des personnes interrogées présentaient un comportement à risque et 0,2 % un comportement pathologique. Le ratio de personnes ayant un comportement à risque ou pathologique est particulièrement élevé pour les jeux en ligne offerts par des opérateurs internationaux (22,1 %) alors que les autres types de jeux affichent un ratio allant de 2,9 % à 14,3 %.

En comparaison internationale, les résultats helvétiques correspondent aux taux de prévalence relevés dans d'autres pays.

La protection de la population au centre de l'attention

La CFMJ et la Comlot expliquent les bons résultats de l'étude en particulier par les mesures de protection sociale mises en place par les opérateurs autorisés sur le marché suisse. La législation sur les jeux d'argent entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 confirme la nécessité de protéger la population de manière appropriée contre les dangers liés aux jeux d'argent, et met ainsi l'accent sur les mesures de prévention et de protection sociale.

Par ailleurs, les mesures prévues par le législateur et applicables depuis le 1^{er} juillet 2019, qui consistent à restreindre l'accès aux offres de jeux d'argent en ligne illégales en Suisse, devraient permettre de limiter les risques découlant de l'activité des opérateurs internationaux.

L'étude peut être téléchargée sur www.comlot.ch.

Berne, le 8 octobre 2019

Pour des renseignements :

Patrik Eichenberger (all), Directeur adjoint Pascal Philipona (f), Chef de division Tél.: 031 313 13 03 / info@comlot.ch